



Parallèlement

Justice pour le Palais¹.

D'où qu'on l'observe, le palais de justice de Bruxelles est une chose remarquable. Pour qui vient de l'ouest et descend le ruban de bitume posé sur la campagne du Payottenland, sa coupole émerge d'une minerve de bois et de métal, et semble considérer avec indifférence les outrages du temps. Couronne royale, elle ignore tout de l'agitation à ses pieds et poursuit sans effort le dialogue qu'elle entretient depuis plus d'un siècle avec l'éternité.

Tout autre est l'impression de celui qui l'aborde par les Marolles. Le chemin escarpé qu'il doit effectuer pour parvenir au pied de la façade se révèle écrasant, avant la montée de la centaine de marches qui, au départ de la rue des Minimes, donnent accès à la salle des pas perdus.

(1) En marge de l'ouvrage *Justice pour le Palais - Un campus Poelaert*

pour le justiciable, publié par la fondation Poelaert aux éditions Filipson,

avec les contributions de Jean-Pierre Buyle, Dirk Van Gerven, Jean-Pierre

De Bandt, Francis Metzger et Pierre Loze.

Montée toutefois devenue improbable depuis qu'un ascenseur public a remplacé l'effort pédestre.

Prolongeant la rue de la Régence, l'entrée nord qu'empruntent les avocats et le public a l'aspect d'un temple antique avec sa colonnade dorique et son péristyle surmonté d'une autre Minerve, le buste en pierre de la déesse de la Justice.

Les habitués des lieux savent aussi que, comme au théâtre, il existe une entrée plus modeste, celle des artistes, et au palais, on la trouve à l'est, rue aux Laines, dont le nom évoque les champs où prospéraient les moutons avant l'extension urbaine. C'est par cette porte qu'en période non troublée pénètrent la plupart des magistrats et du personnel judiciaire.

Le monument est en péril et la fondation Poelaert, pilotée par les anciens bâtisseurs Jean-Pierre Buyle et Dirk Van Gerven, œuvre depuis quelques années pour la préservation de l'édifice et de ses fonctions. C'est peu dire que les vents sont contraires. Dans une présentation particulièrement soignée et agrémentée d'illustrations, le petit ouvrage que cette fondation vient de publier illustre le combat mené avec des armes inégales devant les impératifs de la modernité. Certes, il faut vivre avec son époque, mais avant de quitter le palais pour un cube meublé en Ikea et de le livrer aux marchands, il importe de réfléchir à la signification d'un tel abandon.

L'avenir du palais renvoie à l'histoire de l'institution judiciaire à travers l'évolution de nos représentations urbanistiques et monumentales. Il

fallait, après l'indépendance du pays, s'offrir une dignité en rompant avec ce vieux et exigu palais à l'allure provinciale en contrebas du Sablon, légué par le régime de Guillaume I^{er}. Au milieu du XIX^e siècle, s'affirmant comme nation, la Belgique voulait aussi manifester au monde son importance par un bâtiment qui devienne le symbole orgueilleux d'une Themis toute puissante.

Après des années de tergiversations politiciennes, le gouvernement en confia la construction à Joseph Poelaert et ce qu'il allait édifier dépassa l'entendement de la plupart de ses contemporains, outre le gouffre financier qu'il a créé à l'époque et dont il porte encore aujourd'hui les stigmates. Car le palais a, en réalité, toujours été impayable et jamais vraiment terminé (peu connaissent ainsi la grande salle de conférence projetée au-dessus de l'attique, inaccessible au public). Le chantier, le plus vaste de son temps, évolua sans devis précis, voyant son budget déjà colossal se multiplier peu à peu par cinq : à lui seul, il finit par dépasser celui du ministère des Travaux publics. La mesure du *schieve architect* était la démesure. Certains assurent d'ailleurs qu'il est mort fou.

Le palais de Bruxelles est une sorte de phare, un mastodonte qui culmine à cent mètres pour éclairer la ville de la vertu qu'il abrite, témoin de la transcendance judiciaire à défaut d'illustrer encore la domination du pouvoir qu'il incarne. S'il écrase par sa monumentalité (les Anglais qualifient son style de *Babylonian*), sa fragilité est peut-être son secret. Il n'existe que par la vie qu'on lui donne. Sans ces juges et ces avocats, sans ces greffiers et ces petits métiers, sans cette densité d'émotion, sans cette concentration d'angoisse et parfois de joie, sans cette course pour la notoriété, l'avancement ou la réussite, sans ces gens pressés, inquiets ou oisifs, sans ces visiteurs et ces spectateurs, le palais ne serait rien.

Pour la fondation Poelaert, le palais n'est pas perdu pour la justice à condition qu'on ait la volonté de développer une vision globale du campus du même nom et qu'en faisant appel à une technologie adéquate, on le gère de manière moderne. C'est-à-dire avec une seule structure de gestion, un seul service technique, un seul service de sécurité. Il faut à cet égard rompre avec le principe d'indécision qui domine aujourd'hui en raison de la responsabilité bicéphale de la régie des bâtiments et du ministère de la Justice, les chefs de corps assistant impuissants à une interminable partie de ping-pong, où l'on se contente de parer au plus pressé dans l'ordre des réparations. Pour certains, la conclusion est claire : puisque la tâche est impossible, construisons un nouveau palais. Un peu comme si, constatant que le langage de Molière n'est plus parlé de nos jours, on le faisait réécrire par Marc Levy.

Le chemin qui mène à la sauvegarde du palais passe, selon la fondation, par la création d'une société publique qui appartiendrait à l'État et dont la gestion serait confiée à un conseil d'administration composé de *managers* professionnels chargés de gérer l'ensemble des bâtiments du campus. On peut espérer que tant d'intelligence au service de cet ambitieux programme de rénovation en profondeur n'aura pas été dépensée en vain.

Le XIX^e siècle a été dominé par la scène parlementaire, le XX^e par la bureaucratie de l'État providence : le procès ne serait-il pas en train de devenir la forme préférée de la démocratie du XXI^e siècle ?

Benoît DEJEMEPPE